



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

développement

Question écrite n° 65208

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la culture et de la communication quels encouragements le Gouvernement pourrait prodiguer aux ateliers d'écriture organisés pour fixer les temps forts de la vie.

Texte de la réponse

Ces dernières années, les ateliers d'écriture ont connu un réel engouement de la part des adultes mais aussi des jeunes. Rappelons que l'atelier d'écriture est avant tout le lieu où toute personne va régulièrement pouvoir, pour elle seule et pour son seul plaisir, s'exprimer par l'écrit et traduire ainsi un aspect de sa personnalité et de son propre imaginaire. Chaque participant peut, sous la direction d'un animateur, s'exercer à créer un texte à partir duquel il est possible de discuter et d'échanger des idées avec l'ensemble des participants, sans lien préétabli avec un projet de publication. La richesse et la diversité de cette activité ont contribué à son succès. Elle s'est progressivement installée, et elle est désormais accessible au plus grand nombre. Il suffit pour s'en convaincre d'observer le développement des ateliers lecture/écriture animés par les bibliothécaires des centres de ressources des écoles qui permettent chaque année à bon nombre d'élèves des classes primaires, hors temps scolaire, de découvrir et de concevoir des textes. Il en va de même au sein des bibliothèques des établissements pénitentiaires, en permettant aux personnes détenues de s'adonner à l'écriture. Le ministère de la culture et de la communication encourage cette pratique par le biais de financements alloués aux organisateurs de ces ateliers ; au plan national, en soutenant les programmes proposés par l'association « La maison des écrivains » qui font intervenir des auteurs en milieu scolaire et universitaire mais aussi au plan régional, par les directions régionales des affaires culturelles, notamment dans le cadre de l'éducation artistique, en veillant autant que faire se peut à privilégier l'intervention d'écrivains et de professionnels de l'écriture, facilitant par là même la connaissance du métier d'écrivain et de la création littéraire contemporaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65208

Rubrique : Enseignements artistiques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4901

Réponse publiée le : 19 juillet 2005, page 7083